



Municipalité de Crabtree

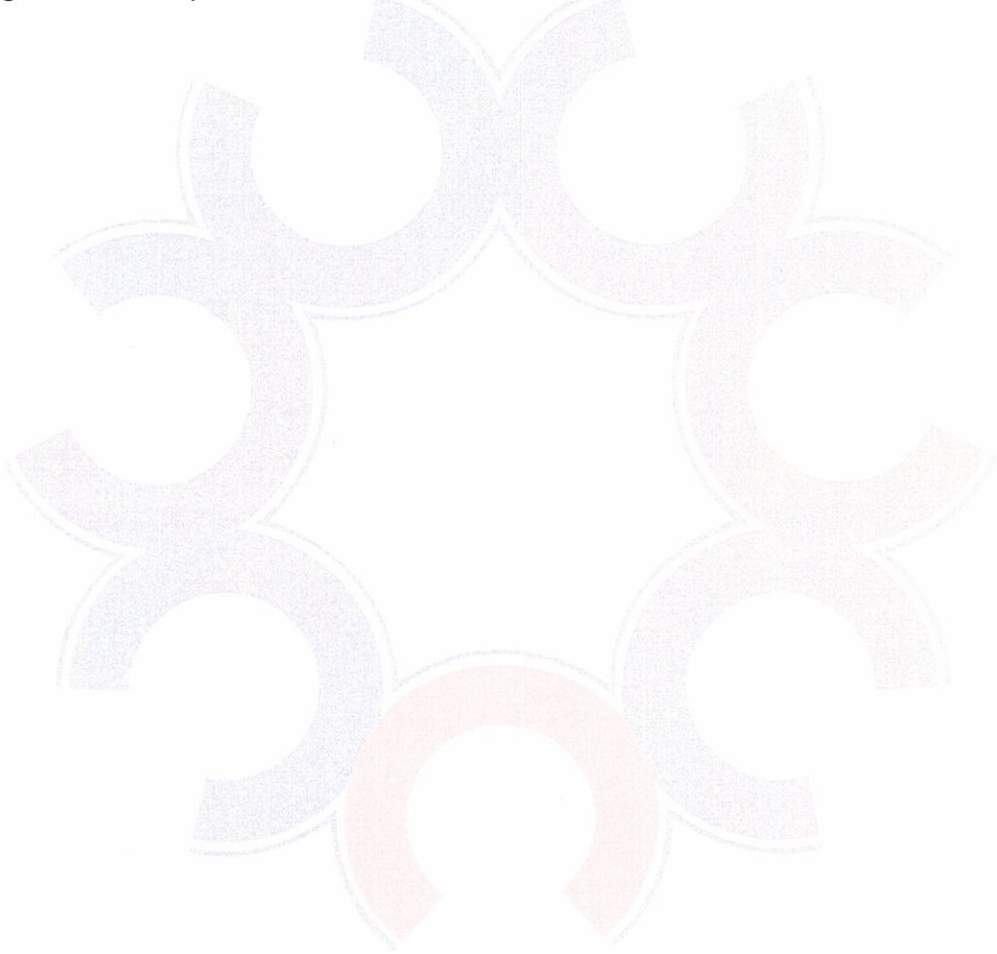
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 18 mars 2013, le règlement suivant a été adopté et a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire le 23 avril 2013.

- Le Règlement 2013-227 décrétant une dépense de 1 833 314 \$ et un emprunt de 1 833 314 \$ pour des travaux de réfection de la 13^e Rue et de la 2^e Avenue.

Ce règlement d'emprunt 2013-227 entre en vigueur le 24 avril 2013..



Donné à Crabtree ce, 24 avril 2013

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), **Pierre Rondeau**
Nom
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le **24 avril 2013** entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **24 avril 2013**

.....
Pierre Rondeau